



Ville de Saint-Pierre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Art.L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, article 125.**

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance le :

**MERCREDI 5 NOVEMBRE 2008**

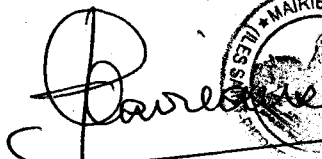

à  
**18 HEURES**

**A l'ordre du jour :**

- Débat d'orientation budgétaire 2009
- Projet de délibération n° 1 attestant de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire
- Projet de délibération n° 2 – Transfert des compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques – Organisation du service d'accueil
- Projet de délibération n° 3 – Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- Projet de délibération n° 4 – Adhésion à l'Agence Territoriale pour la Formation du Personnel des Collectivités (ATFPC-SPM)
- Projet de délibération n° 5 – Adhésion à la Maison de la Nature et de l'Environnement de Saint-Pierre & Miquelon
- Projet de délibération n°6 – Attribution d'une concession gratuite au columbarium
- Projet de délibération n° 7 – Modification temporaire du droit de débarquement
- Projet de délibération n° 8 – Décision modificative n° 2 portant mouvement de crédits
- Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux
- Avis du Conseil Municipal - Projets d'arrêtés portant dénomination de voies publiques : Impasse des Quatre Temps, Impasse de la Montagne.

Fait à Saint-Pierre, le 28/10/2008

Le Maire,

  
  
Karine CLAIREAUX